

Circulaire N° 1/08/DRC du 8 février 2008

A

- Madame et Mrs les directeurs de l'administration centrale
- Mrs les Directeurs et Coordonnateurs Régionaux de la Santé
- Mmes et Mrs les Délégués du Ministère aux Préfectures et Provinces ;
- Mrs les Directeurs des Centres Hospitaliers Universitaires
- Mmes et Messieurs les Directeurs des Centres et Instituts relevant du Ministère

Objet : Partenariat public-privé dans le domaine de la santé.

Les multiples études du système national de santé ont permis de constater d'une part de nombreux points forts, qu'il faudra développer et consolider, et d'autre part des défaillances et dysfonctionnements qu'il faudra corriger.

Parmi les mesures de réforme préconisées par le Ministère en vue d'insuffler une véritable dynamique dans le système de santé et d'instaurer une réelle synergie entre les deux secteurs composant ledit système, figure le développement du partenariat public-privé (P.P.P) dans l'offre de soins. Ce thème constitue un des axes prioritaires de la vision 2020 et du plan d'action du ministère pour la période 2008-2012.

En effet, considérant la richesse de l'expérience acquise en la matière et les opportunités potentielles à saisir, le Ministère de la Santé s'est engagé dans une réforme, dont l'objectif est d'asseoir une nouvelle politique visant l'institutionnalisation de partenariats pérennes avec les ONG et les

professionnels de santé exerçant dans le secteur privé pour l'amélioration de l'offre de soins et de services.

Pour les besoins de cette réforme, on entend par ONG, tout groupement, quel que soit son statut ou son appellation (association, ligues, fondations....etc), légalement constitué et autorisé en vertu du droit marocain.

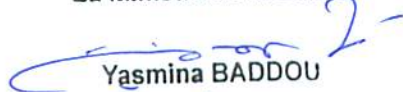
Les résultats attendus de la réforme sont en particulier :

- la définition d'une approche méthodologique globale pour le développement d'un cadre partenarial prenant en considération les besoins de la carte sanitaire, la démographie médicale et les moyens disponibles des différents intervenants ;
- la mise en place de domaines précis et de formes innovantes de partenariat, ainsi que des outils d'information, de concertation, de coordination, de suivi, d'évaluation et de contrôle.

En vue de compléter l'étude de l'état des lieux et de définir une plateforme de discussion avec les partenaires (ONG et professionnels de santé du secteur privé), je vous adresse, ci-joint, deux questionnaires que je vous prie de bien vouloir faire parvenir à l'administration centrale (Direction de la Réglementation et du Contentieux), dûment renseignés et assortis de vos remarques et suggestions éventuelles, et ce avant le Mardi 12 février 2008, soit par fax, soit par courrier intranet à ladite direction.

Le questionnaire peut être téléchargé à partir du site du ministère.

La Ministre de la Santé



Yasmina BADDOU

Ampliations :

- Mr le Secrétaire Général ;
- Mr l'Inspecteur Général ;
- Mr le Chef du Cabinet.